



CHANTEAU N° 12/2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 11 avril 2023

le Conseil municipal de la commune de Chanteau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil sous la présidence de Madame Christel BOTELLO, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

Présents : BOTELLO Christel, PRONO Gilles, RISSET Jean-Philippe, COROLLER Camille, COUTANCEAU Stéphanie, GAILLOT Vanina, ETIENNE Chantal, COROLLER Didier, DANTHU François, PERDOUX Marc,

Membres excusés : TAVARES MARQUES Charlène (donne procuration à Madame Vanina GAILLOT), VUOTTO-MOAN Julie (donne procuration à Madame Stéphanie DUCLOUX), BONNEAUD Eliane (donne procuration à Madame Christel BOTELLO)

Membre non excusé : DUMERY Ghislain

Secrétaire de séance : PERDOUX Marc

Délibération

Désignation du représentant de la commune à la Commission de Suivi de Site (CSS) Pour les dépôts pétroliers d'Orléans

En application des dispositions de l'article L 125-2.1 du code de l'environnement, une commission de suivi de site pour les dépôts pétroliers exploités par la société Dépôts de Pétrole d'Orléans sur le territoire des communes de Semoy et de Saint Jean de Braye a été créée par arrêté préfectoral du 7 mai 2013.

Ses membres sont nommés pour une durée de 5 ans. En conséquence leur mandat est arrivé à échéance et par courrier en date du 17 janvier 2023, la Préfecture a demandé à procéder au renouvellement du représentant de la commune de Chanteau.

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023

ID : 045-214500720-20230512-12_2023-DE

Berger
Levrault

Pour mémoire, le représentant de la commune était Monsieur François DANTHU au sein du collège « Collectivités Territoriales ».

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, désignent à l'unanimité Monsieur François DANTHU pour siéger à la commission de suivi (CSS) pour les dépôts pétroliers d'Orléans.

Madame le Maire,



Christel BOTELLO

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte publié le :
Transmis au représentant de l'Etat le :